



CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS DE LA COMMISSION DE REFORME

1^{er} semestre 2019

Les séances de la Commission de réforme auront lieu selon le calendrier prévisionnel suivant :

DATE DE LA SEANCE	DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS COMPLETS*
Jeudi 17 janvier 2019 matin	28/12/2018
Jeudi 7 février 2019 matin	21/01/2019
Jeudi 14 mars 2019 matin	25/02/2019
Mardi 2 avril 2019 matin	15/03/2019
Jeudi 9 mai 2019 matin	19/04/2019
Jeudi 6 juin 2019 matin	20/05/2019

L'envoi d'une saisine au secrétariat de la Commission de réforme ne vaut pas inscription à l'ordre du jour*.

Tout dossier complet arrivant après la date limite de réception mentionnée dans la deuxième colonne, sera mis à l'ordre du jour de la séance suivante.

Cependant le secrétariat de la commission de réforme se réserve le droit d'annuler une commission au-deçà d'un certain nombre de dossiers inscrits.

** : Pour que le dossier d'un agent soit inscrit à une séance de la commission de réforme, il faut que le secrétariat réceptionne le dossier de saisine complet, c'est-à-dire contenant toutes les pièces nécessaires et le **rapport d'expertise du médecin agréé expert** avant la date butoir indiquée dans le tableau ci-dessus.*